



JUDO - CLUB - CREMOLAN
Mairie Crémieu
Place de la Nation Charles de Gaulle
38460 CREMIEU
Email : club@judo-cremieu.fr

Club N° : CERA382140
38460 CREMIEU



TOURNOI DE JUDO A CREMIEU

DIMANCHE 24 MAI 2026

SALLE DES FÊTES DE CREMIEU (Isère)

Horaires des pesées Matin

Baby : G+F (2022/2021/2020/ (Animation, sol et debout))
9H30/9H45

Mini - Poussins (/2018/2019:)

Toutes les Filles - 10H15/10H30

Garçons: -20kg; -23kg : 10H45/11H00

Garçons: -26kg; -29kg : 11H30/11H45

Garçons : -32kg; -35kg & +35kg 11H45/12H00

Horaires des pesées Après-midi

Poussins (2016/2017) :

Toutes les Filles : 13H30/13H45

Garçons : -26kg; -29kg 14H00/14H15

Garçons : -32kg; -35kg; -38kg; +38kg : 14H30/14H45

Benjamins (/2014/2015/) Filles et Garçons 15H00/15H15

Minimes (2012/2013) Filles et Garçons 15H30/15H45

et Cadets 2011/2010/2009:

Juniors/Séniors et Vétérans (+35 ANS) :

Garçons et Filles : 16H00/16H15

FIN PREVISIONNELLE 17H30/18H

Remise des récompenses à l'issus des combats



JUDO - CLUB - CREMOLAN
Mairie Crémieu
Place de la Nation Charles de Gaulle
38460 CREMIEU
Email : club@judo-cremieu.fr

Club N° : CERA382140
38460 CREMIEU



Entrée 2.50 Euro pour les adultes de + de 15 ans
Buvette et restauration rapide durant tout le tournoi
Buvette: Boissons, sandwiches, crêpes,...

REGLEMENT

ARTICLE 1 :

Le tournoi est sous forme de poules pour les Benjamins, Minimes, Seniors
En poules de 3, 4 ou 5, pour les poussins et les mini-poussins .
Pour les babys sous forme de randoris éducatifs au sol et debout

ARTICLE 2 :

Les judokas doivent être en règle : TITULAIRE DE LA LICENCE F.F.J.D.A. (sous la responsabilité des clubs participants) et du certificat médical ou du passeport tamponné et signé par le médecin.

ARTICLE 3 :

Récompenses pour tous les poussins, tous les mini-poussins et pour les quatre premiers des autres catégories. Elles seront remises à la fin de chaque poule et de chaque tableau.

ARTICLE 4 :

Arbitrage : le tournoi se déroulera suivant les règles de la F.F.J.D.A.
Pesée : sur place le jour de la compétition

ARTICLE 5 :

Le club organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement si les circonstances le nécessitent pour le bon déroulement du tournoi. En cas de litige, le club organisateur se réserve seul le droit de statuer.

ARTICLE 6 :

Responsabilité :

Le judo club Crémolan décline toute responsabilité en cas d'accident, de dégradation ou de vol au cours de la manifestation tant pour les judokas que pour les spectateurs.

Chaque club est responsable de ses judokas et supporters pour toute dégradation causée à l'extérieur de l'enceinte du gymnase.

ARTICLE 7 :

L'entrée est payante 2,50 € pour le public, gratuite pour les judokas et les coaches.

ARTICLE 8 :

Chaque club doit respecter le code moral du JUDO. Nous rappelons que ce tournoi est amical. Un seul responsable par club sera admis au bord des tapis (badge obligatoire). Le coach doit être « DISCRET », intervenir uniquement auprès de son combattant. Il ne devra en aucun cas déranger le combat, ou intervenir sur l'arbitrage ou sur l'autre combattant, sous peine d'exclusion de la manifestation.